

N/REF : 19/06/2026 10H09 C:000003 I:02594
V/REF : AC/C49151
V/Email reçu le Vendredi 19/06/2026 à 10H09

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. AJO
IMMEUBLE : LES AJONCS - AJO
2 a 12 RUE DES AJONCS
.
35750 IFFENDIC

Rennes, le 24 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 4 RUE DES AJONCS - M LARHANTEC DIDIER 06 34 29 31 22
LOGEMENT N° 011278, PORTE N°1278, 1° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : PLUS D'EAU CHAUDE SUR BALLON
Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 23/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : AUCUNE PROBLEMATIQUE CONSTATÉE SUR LE BALLON, PRÉSENCE D'EAU CHAUDE.
REMARQUE : LE LOCATAIRE VIENT DE CHANGER DE CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ ET LES HEURES CREUSES ET HEURES PLEINES NE SONT PAS ACTIVÉES PAR LE FOURNISSEUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/06/26 à 12H16 Mme S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	51,46		77,19
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,58		20,58
TOTAL H.T.					97,77
T.V.A. a 10,00%					9,77
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>107,54</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.